

Problème de classification

Par Steph03000, le 10/10/2013 à 11:39

Bonjour,

J'ai été à CDI en temps partiel de juin 2007 à juin 2012. je suis à temps complet depuis le 01/06/2012. Je dépends de la convention collective des agences générales d'assurance. je suis restée niveau 1 jusqu'en novembre 2011. Est-ce normal ? Puis-je demander à mon employeur un rappel ? car selon l'article 15 de la convention, le changement de niveau doit intervenir au bout d'un an ? ets-ce valable pour les temps partiel ?

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:25**

Bonjour,

Le salarié à temps partiel ne peut pas être traité moins favorablement qu'un salarié à temps plein...

Par Steph03000, le 11/10/2013 à 09:19

Merci mais pensez-vous que je peux demander un rappel sur le retard de classification?

Par P.M., le 11/10/2013 à 11:33

Bonjour,

Vous pouvez demander une régularisation jusqu'à 5 ans en arrière qui est le délai de prescription qui n'est passée à 3 ans qu'en juin 2013...

Par Steph03000, le 11/10/2013 à 15:46

Donc vous me confirmez que je suis dans mon droit de lui réclamer une régularisation ? je ne souhaite pas passer par des procédures longues et couteuses, pensez vous que cela

puisse s'arranger à l'amiable ?

Par P.M., le 11/10/2013 à 18:01

Si seulement vous aviez pu indiquer à quelle disposition précise vous vous référiez en indiquant soit l'article de la <u>Convention collective nationale du personnel des agences générales d'assurances</u> soit l'avenant, cela éviterait à votre interlocuteur de devoir chercher, un peu comme dans un contrat d'assurance lorsque l'on veut appliquer un clause précise... En tout cas, j'ignore la capacité de votre employeur à résoudre les problèmes de ce genre sans réticence...